



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2015 à 19 H 30

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.
Présents : tous les membres en exercice.
Sauf : Messieurs GERMAIN, REMONDIN, FONTENEAU

Madame Karine GOUBERT est désignée Secrétaire de Séance.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

1/ Détermination du nombre d'adjoints

Suite à la démission de Madame MASIN Sandrine du conseil municipal, actée et enregistrée par le préfet le 7 mai, Monsieur le Maire rappelle les dispositions dans ce cas et propose que pour la commune de Prunay sur Essonne, ce poste ne soit pas remplacé et que l'effectif du conseil soit de deux adjoints.

Cette proposition remplace et annule la délibération du 28 mars 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité que l'effectif pour la commune de Prunay est de deux adjoints.

2/ Point sur la Charte Culturelle

L'animation de la charte culturelle par nos quatre communes est réalisée par des élus des communes de Gironville, Buno-Bonnevaux, Boigneville et Prunay. Monsieur le Maire propose que Madame MASIN Sandrine, même si elle n'est plus élue, participe activement en tant que représentante pour la commune de Prunay, à l'animation de cette charte culturelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité

3/ Représentation au sein des Commissions Communales et intercommunales

Suite au départ du premier adjoint au maire, il est indispensable de réattribuer la représentativité réalisée au sein des différentes instances.

Instances Communales :

FINANCES

- Pilote : Monsieur Patrick PAGES
- Délégués : Monsieur Bruno HUET, Monsieur Marc REMONDIN, Monsieur Ludovic GERVIN, Monsieur Christian GERMAIN

CCAS

- Pilote : Monsieur Ludovic GERVIN
- Délégués : Madame Karine GOUBERT, Madame Nelly GRASSART

GESTION GENERALE (Travaux, Bâtiments, Chemin, Routes)

- Pilote : Monsieur Bruno HUET
- Délégués : Monsieur Marc REMONDIN, Monsieur Pascal LANDRY, Monsieur Ludovic GERVIN



POS

- Pilote : Monsieur Marc REMONDIN
 - Délégués : Monsieur Hervé HARDY, Monsieur Ludovic GERVIN
- ANIMATION (Communication, Fêtes, Culture, Sport, Jumelage)

- Pilote : Monsieur Ludovic GERVIN
 - Délégués : Monsieur Pascal Fonteneau, Madame Karine GOUBERT, Madame Nelly GRASSART
- LISTES ELECTORALES

- Pilote : Monsieur Ludovic GERVIN
 - Délégués : Monsieur Bruno HUET, Monsieur Marc REMONDIN, Monsieur Christian GERMAIN
- IMPOTS

- Pilote : Monsieur Patrick PAGES
- Délégués : Monsieur Christian GERMAIN, Monsieur Ludovic GERVIN

DEFENSE

Le correspondant défense pour la Commune de Prunay Sur Essonne est Monsieur Bruno HUET.

Instances InterCommunales :

Nomination des Délégués Titulaires et Suppléants :

1) SPL SIGAL

Délégués Titulaires : Monsieur Patrick PAGES et Monsieur Guy CAPPE

2) SIVE

Délégués Titulaires : Monsieur Pascal LANDRY et Monsieur Ludovic GERVIN
Délégués Suppléants : Monsieur Bruno HUET et Marc REMONDIN

3) SIROM

Délégués Titulaires : Monsieur Patrick PAGES et Monsieur Marc REMONDIN
Délégués Suppléants : Monsieur Bruno HUET et Monsieur GERVIN

4) SIREDOM

Délégués Titulaires : Monsieur Patrick PAGES et Monsieur Marc REMONDIN
Délégués Suppléants : Monsieur Bruno HUET et Monsieur GERVIN

5) SIARCE

Délégués Titulaires : Monsieur Patrick PAGES et Monsieur GERVIN
Délégués Suppléants : Monsieur Hervé HARDY et Monsieur Marc REMONDIN

6) Comité de Jumelage du Canton de Milly-la-Forêt

Délégués Titulaires : Monsieur Patrick PAGES et Monsieur Marc REMONDIN
Délégués Suppléants : Monsieur Ludovic GERVIN et Monsieur Bruno HUET

7) Syndicat de Musique des 2 Vallées

Délégués Titulaires : Monsieur Pascal FONTENEAU et Madame Karine GOUBERT
Délégués Suppléants : Monsieur Ludovic GERVIN et Madame Nelly GRASSART



8) Commission Scolaire – Conseil d'Ecole

Délégués Titulaires : Monsieur Pascal FONTENEAU et Madame Karine GOUBERT

Délégués Suppléants : Monsieur Ludovic GERVIN et Madame Nelly GRASSART

9) Parc Naturel Régional

Délégués Titulaires : Monsieur Bruno HUET et Monsieur Ludovic GERVIN

Délégués Suppléants : Monsieur Marc REMONDIN et Monsieur Christian GERMAIN

Attribution des Commissions :

Commission Agriculture et Sylviculture :

Délégués Titulaires *Agriculture* : Monsieur Hervé HARDY

Sylviculture : Monsieur Pascal LANDRY

Délégués Suppléants : Monsieur Pascal FONTENEAU et Monsieur Marc REMONDIN

Commission Développement Local :

Délégués Titulaires : Monsieur Ludovic GERVIN et Monsieur Christian GERMAIN

Délégués Suppléants : Monsieur Bruno HUET et Monsieur Patrick PAGES

Commission Environnement :

Délégués Titulaires : Monsieur Marc REMONDIN et Monsieur Pascal LANDRY

Délégués Suppléants : Monsieur Bruno HUET et Monsieur Patrick PAGES

Commission Patrimoine :

Délégués Titulaires : Monsieur Bruno HUET et Monsieur Pascal FONTENEAU

Délégués Suppléants : Monsieur Ludovic GERVIN et Monsieur Marc REMONDIN

Commission Education-Communication :

Délégués Titulaires : Monsieur Pascal FONTENEAU et Madame Karine GOUBERT

Délégués Suppléants : Monsieur Ludovic GERVIN et Monsieur Patrick PAGES

Commission Eco-Tourisme :

Délégués Titulaires : Monsieur Pascal FONTENEAU et Monsieur Marc REMONDIN

Délégués Suppléants : Monsieur Patrick PAGES et Monsieur Pascal LANDRY

Commission Paysages et Territoires :

Délégués Titulaires : Monsieur Bruno HUET et Monsieur Hervé HARDY

Délégués Suppléants : Monsieur Ludovic GERVIN et Madame Nelly GRASSART

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité

4/ Plan Local d'urbanisme

Lors du conseil du 15 avril 2015, il a été décidé de lancer une révision du plan d'occupation des sols. Afin de minimiser les coûts, il est proposé de s'associer avec la commune de Boigneville pour l'appel d'offre concernant la consultation de bureaux d'études accompagnant nos communes dans ce domaine. Il est précisé que le nouveau plan local d'urbanisme sera propre à notre commune et que la démarche est strictement réservée à l'appel d'offre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour lancer l'appel d'offre.



5/ Point d'apport volontaire

Au titre de ses compétences, le Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères (SIREDOM) agit sur son territoire pour garantir aux administrés des collectivités et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) adhérents et/ou clients une maîtrise de la gestion des déchets adossée à une stratégie de prévention, de valorisation et de recyclage respectueuse des objectifs par la stratégie nationale de développement durable.

Parmi les objectifs de la mandature 2014-2020 à, le SIREDOM s'est engagé à restructurer sa politique de service aux usagers grâce à la création progressive d'un réseau de plates-formes écologiques d'apport volontaire d'un nouveau type.

Cette politique nouvelle est axée sur un maillage du territoire du SIREDOM en plates-formes d'apport volontaire conçues comme des équipements de type « mobilier urbain » homogènes dans leur conception, fonctionnels, garantissant une qualité très accrue de service à l'utilisateur orientée autour de QUATRE (4) principes :

- proposer une offre bi-flux (verre, papier/journaux/magazines) voire tri-flux d'apport volontaire (verre, papier/journaux/magazines, au choix de la collectivité) ;
- garantir une bonne intégration paysagère des plates-formes écologiques ainsi qu'une conception (design, matériaux, etc) permettant une maintenance facile ;
- proposer un service garantissant sécurité et hygiène de l'utilisateur dépositaire en apport volontaire (éclairage nocturne des plates-formes écologiques par détection de présence, création sur chaque plate-forme d'un point hygiène) ;
- faire des plates-formes écologiques des signaux visibles au service de la promotion et du développement de la pratique de l'apport volontaire grâce à une signalétique appropriée.

Il est proposé à notre Commune de s'inscrire dans cette politique publique nouvelle en soumettant sa candidature à l'implantation d'une plate-forme d'apport volontaire et en s'engageant à céder à titre gracieux au SIREDOM l'assiette foncière (50 à 60m²) de la plate-forme implantée sur son territoire. Ceci en remplacement et sur le même site que les bornes actuelles situées près du cimetière.

Au vu des conditions exposées en séance, le Conseil Municipal rend un avis favorable pour l'implantation de cette plate-forme sous réserve que la parcelle retenue soit divisée afin de ne pas obérer le patrimoine communal et mandate le Maire pour signer une convention avec le SIREDOM.

6/ Administration du droit des sols

Notre Communauté de Commune étant dotée d'un service d'urbanisme, Monsieur le Maire propose que nos actes lui soient confiés car cette activité est intégrée dans les dépenses globales de la Communauté de Communes, et qu'à partir du mois de juillet, la DDT (Direction Départementales des Territoires) n'assurera plus ce service. Pour cela il faut contractualiser via une convention entre notre commune et la Communauté de Communes.

La convention s'appliquera à toutes les demandes et déclarations déposées en Mairie.

Elle porte sur l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes dont il s'agit, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la notification par le Maire de sa décision, ainsi que le suivi des travaux (enregistrement des Déclarations d'Ouverture de Chantier, des Déclarations d'Attestation d'Achèvement et de Conformité des Travaux et contrôle de cette conformité par récolement).



Les actes gérés seront :

- permis de construire y compris permis de construire situés dans un lotissement autorisé ou permis d'aménager autorisé à usage d'habitation ;
- permis de démolir ;
- permis d'aménager ;
- certificats d'urbanisme article L. 410-1 b du Code de l'urbanisme ;
- déclarations préalables ;
- demandes d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public non soumis à un permis de construire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité

7/ Demande de création de plate forme d'ULM

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu en mairie une demande de création de plate-forme ULM permanente de la société SUD ESSONNE PARAMOTEUR. Cette création est assujettie d'un avis de plusieurs services de l'Etat, qui demandent l'avis du Maire de la commune. Monsieur Le Maire a reçu le demandeur, rencontré sur place les services de la gendarmerie aérienne, vérifié la possibilité administrative, et présenté dans le détail le dossier en séance. Toutefois, il reste à vérifier afin de pouvoir exposer dans sa totalité ce dossier, certaines informations car une partie ou la totalité des parcelles retenues pour cette plate-forme, sont des surfaces protégées par le conseil départemental de l'Essonne. Après réception des informations manquantes, ce point sera voté lors de la séance du prochain Conseil Municipal.

8/ Questions diverses

8-1 Infos scolaires

Madame Goubert nous fait part d'informations concernant le nombre d'enfants fréquentant nos différentes classes de notre regroupement pédagogique. La fréquentation de la garderie et de la restauration collective est aussi évoqué. Elle rappelle que le 16 juin 2015 a eu lieu une réunion de comité de pilotage sur les rythmes scolaires. Un sondage a été effectué par les parents d'élèves auprès des familles concernant l'année écoulée. Il y a eu 140 retours sur 197 enfants scolarisés. Les conclusions sont que l'organisation actuelle est provisoire, que les parents ont quelquefois trouvé des solutions avec les voisins et un accord provisoire avec les employeurs. Il est noté par un nombre important de parents une fatigue énorme des enfants. 80% des parents sont prêts à payer la somme de 10€ par mois pour mettre en place une activité. Le Maire de Gironville va étudier avec le Centre de Loisirs de Milly, la possibilité d'activités périscolaires et Madame Goubert va contacter la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) pour vérifier si des aides peuvent être octroyées. La prochaine réunion aura lieu le 8 juillet.

8-2 SIGAL

Monsieur le Maire relate la dernière assemblée générale de la SPL Sigal qui a eu lieu le 1^{er} juin 2015. Le rapport du commissaire aux comptes certifie les comptes annuels. Le Président nous fait part de la vie du site et informe des travaux réalisés sur le site du « SIGAL 3 ». Ce site accueille depuis le mois d'avril la société Gatichanvre.



8-3 Eclairage public

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux d'automatisme de l'éclairage public auront lieu le 25 juin. A cette date, l'éclairage public sera éteint de minuit à cinq heures du matin. Un courrier sera diffusé à la population.

8-4 Travaux d'accessibilité

Les premiers travaux d'accessibilité à la Mairie, pour les personnes à mobilité réduite commenceront fin juillet.

8-5 Absence secrétaire de Mairie

Il est rappelé que pendant l'absence de notre secrétaire de Mairie, notre Commune fait appel à un remplacement réalisé par le CIG (Centre Intercommunal de Gestion). Pendant la période estivale (juillet et août) les remplacements seront espacés et le service rendu à la population sera moindre. La Commune de Gironville pourra toutefois aider et renseigner les Prunaysiens qui auraient des démarches urgentes à gérer.

8-6 Prunay en Fête

Monsieur le Maire remercie tous les acteurs de l'Amicale Prunaysienne qui œuvrent pour que Prunay en Fête soit une réussite. Il invite tous les élus à participer activement à cette manifestation, qui est un des moments important pour que les habitants puissent se retrouver de manière conviviale au cœur du village.

8-7 Infos sur CC2V

Lors d'une dernière réunion de cette instance (Communauté de Communes des deux vallées) il a été évoqué le passage en fiscalité unique pour les entreprises. Devant cette approche, le Conseil de Prunay mandate le Maire à exposer lors d'une prochaine séance, la position de notre Commune sur l'augmentation. En effet, celles-ci, régulières, ne sont plus acceptables, surtout en période de crise pour nos entreprises.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h .

Le Maire,
Patrick PAGES

